UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 22 novembre 2022
N° 2022.11.22_5

---

5. Contrôle interne des risques 2022

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Chaque année, l'université procède à la mise à jour de la cartographie des risques de l'USMB en interrogeant les services en charge des actions correctives. Le partage de cette proposition en comité de pilotage permet d'arrêter, en fin d'année, la liste des risques et leur cotation ainsi que de valider les plans d'actions pour l'année à venir. L'ensemble de ces éléments est présenté pour vote au conseil d'administration.

► ***Le conseil d'administration approuve la cartographie des risques 2022 de l'USMB.***

Résultat du vote :

Membres en exercice :	*34*	*Nombre de suffrages exprimés :*	*19*
Quorum :	*17*	*Contre :*	*0*
Membres présents :	*17*	*Abstention :*	*5*
Membres représentés :	*7*	*Pour :*	*19*
Nombre de votants :	*24*		

Fait à Chambéry, le - 9 DEC. 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	13 DEC. 2022
	Transmise au recteur de région académique le :	13 DEC. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Conseil d'administration

- Séance du 22 novembre 2022 -

Point n°5 de l'ordre du jour

Contrôle interne des risques

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

NOVEMBRE 2022

RAPPEL DU CONTEXTE

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie et des Finances interroge chaque année les organismes publics sur le déploiement des dispositifs de contrôles internes budgétaire et comptable. Cette enquête mutualisée est menée, pour les universités, en lien avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la Cour des Comptes, et la Direction du Budget. L'exploitation de cette enquête permet d'apprécier et de valoriser les démarches de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) mises en œuvre au sein des organismes. Les réponses sont communiquées à la Cour des comptes, dans le cadre de son exercice de certification du compte général de l'État, et donc susceptibles de corroboration.

Depuis 2015, l'USMB a étendu son processus de contrôle interne à l'ensemble de ses activités, dans une démarche d'amélioration continue, afin de mieux identifier les risques à chaque niveau de la gouvernance et de conduire des plans d'actions sous la responsabilité de pilotes de correction des risques. Cette responsabilité a été confiée à la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC).

En raison de la crise sanitaire, et du renouvellement en cours des instances, ce travail a été réalisé *a minima* en 2020. En 2021, une nouvelle dynamique a été insufflée à la gestion de la cartographie des risques. Un nouveau calendrier, calé sur l'année universitaire a été adopté en CA du 15 mars 2022, permettant dorénavant une présentation dans le courant de l'automne. En 2022, et après avoir actualisé la liste des personnes concernées par la démarche, il leur a été demandé d'effectuer une mise à jour des risques via un groupe Teams dédié. Un accompagnement a été proposé aux nouveaux arrivants ou à celles et ceux qui le souhaitaient en amont de cette étape.

LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS

Les trois principales étapes du processus annualisé sont les suivantes :

1. Proposition de mise à jour de la cartographie par les directrices, directeurs et responsables de services
   - inscription de nouveaux risques éventuels,
   - mise à jour des cotations et des plans d'actions.

   Chaque risque est ainsi coté, dans un premier temps, par le service en charge des actions correctives.
2. Partage de cette proposition en comité de pilotage, figeant ainsi une cartographie mise à jour :
   - reprise si nécessaire du libellé des risques,
   - passage en revue des cotations afin d'obtenir une cartographie harmonisée pour l'établissement,
   - demande de nouvelles actions à mettre en place.

   Le comité de pilotage analyse un par un les risques dont la cotation est égale ou supérieure à 36 (voir

les modalités de cotation au paragraphe suivant) et passe en revue les risques de niveau inférieur afin de vérifier qu'il n'y a pas de sous-cotation.

3. Retour d'informations vers les pilotes d'actions pour faire avancer les plans d'actions tout au long de l'année.

Schéma du process :

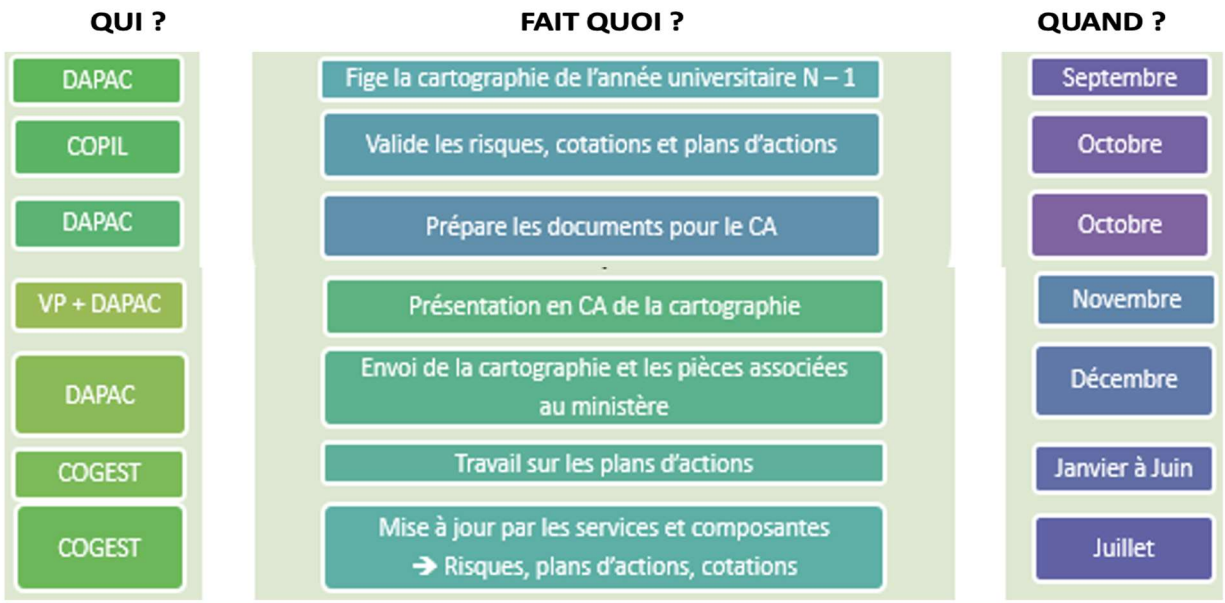

Animé par la cellule amélioration continue, le comité de pilotage est composé des deux VPCA, de la DGS, de l'agent comptable, de la directrice des affaires financières, de la directrice des ressources humaines et de la directrice de la DAPAC. Les travaux du comité sont préparés par un groupe restreint (comité de gestion), composé de personnels de la DAPAC, de la DGS et du VPCA en charge du pilotage et de la qualité.

La cartographie des risques se veut lisible et compréhensible par tous, elle est jointe en annexe de ce document pour les risques dont la cotation est supérieure ou égale à 36.

MODALITÉS DE COTATION DES RISQUES

L'impact global, la probabilité d'occurrence et le niveau de contrôle (capacité à faire face) sont évalués et hiérarchisés. Les risques sont évalués en tenant compte d'une échelle de cotation qui comporte cinq niveaux.

	1	2	3	4	5
Impact global	Faible	Moyen	Fort	Majeur	Capital
Probabilité d'occurrence	1% (très peu probable)	5% (à ne pas écarter)	25% (possible)	50% (tout à fait possible)	75% (très probable)
Niveau de contrôle	Elevé (appréciation fondée sur des bases objectives : audits…)	Correct	Incertain et/ou suscite des inquiétudes	Faible	Très faible voire inexistant

La cotation est réalisée en multipliant chacun des critères :

COTATION = Impact global * Probabilité d'occurrence * Niveau de contrôle

DONNÉES STATISTIQUES

Graphique n°1 - Vue globale des risques et des services pilotes de leur correction (2022)

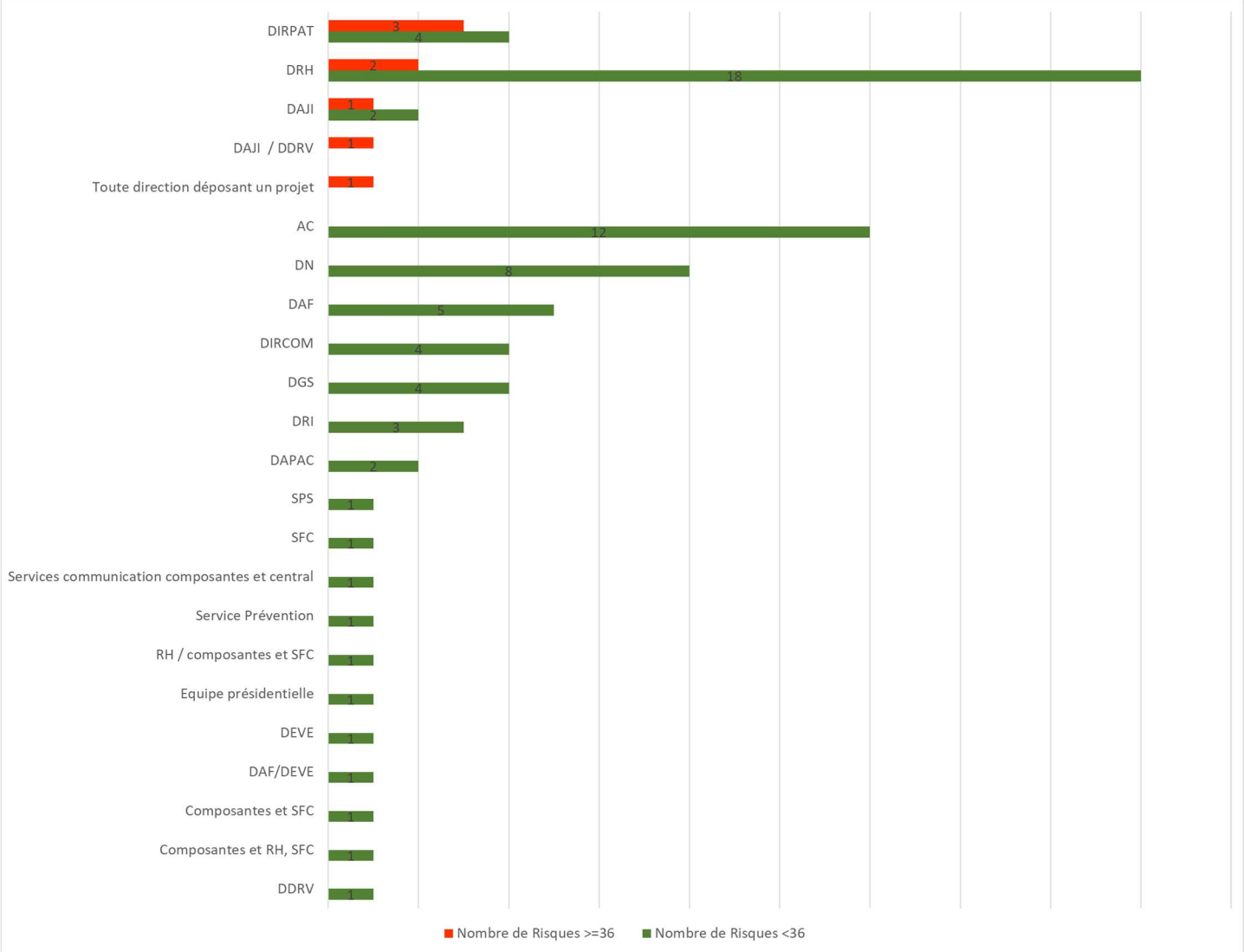

Graphique n°2 – Evolution de principaux risques identifiés (cotation ≥ 36 en 2021 ou 2022)

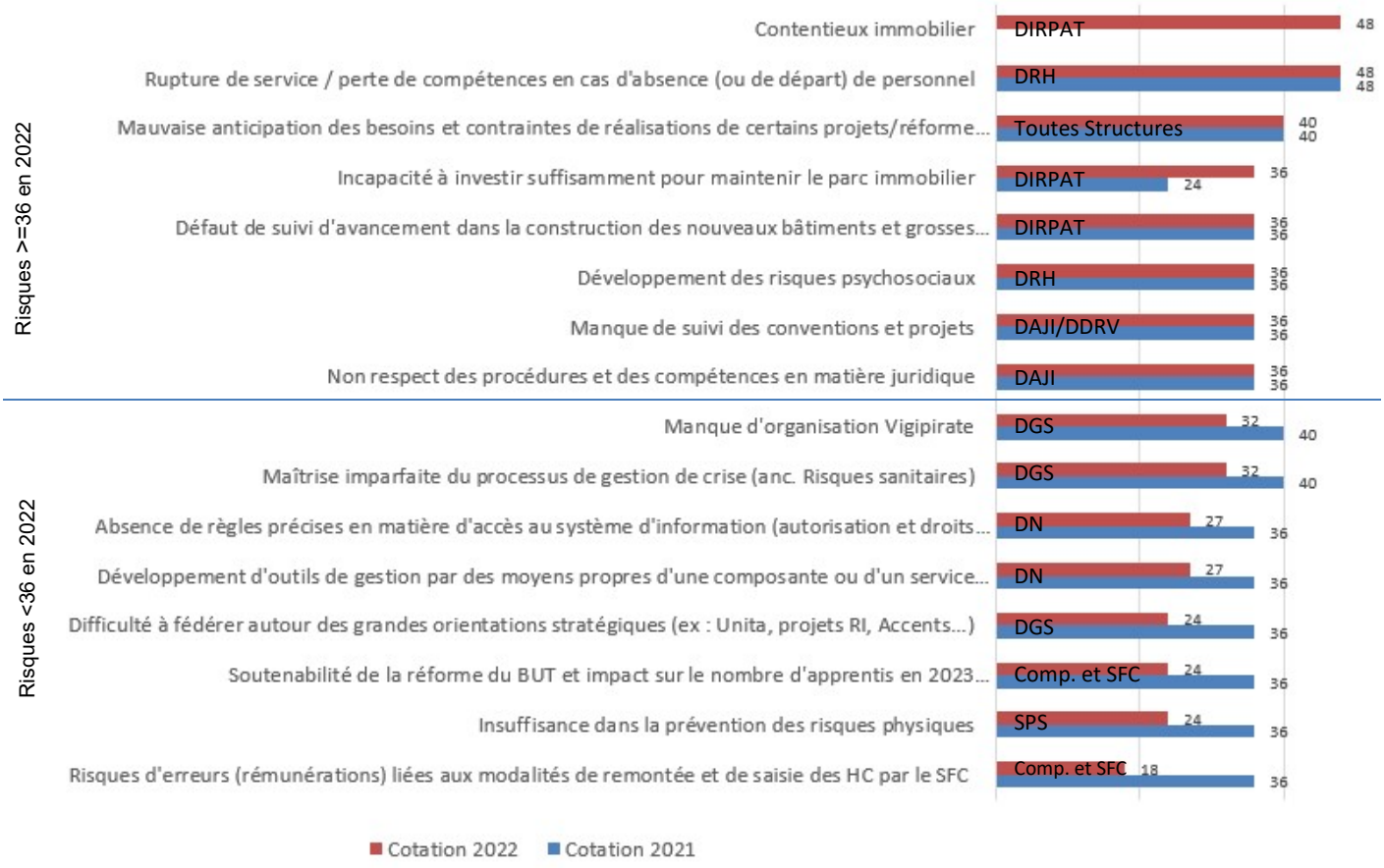

Tableau 1 - Évolution du nombre de risques identifiés depuis 2020

	2022	2021	2020
Nombre de risques recensés	83	78	66
Nombre de risques cotés ≥ 36	16	14	14

Tableau 2 - Évolution du nombre de risques par structure depuis 2020

	Structure	2022	2021	2020
Nombre de risques par structure	2DRV	1	1	1
	AC	12	8	7
	Composantes et RH, SFC	2	2	
	Composantes et SFC	1	1	
	DAF	5	5	6
	DAF/DEVE	1		
	DAF / SFC		1	
	DAPAC	2	2	1
	DEVE	1	1	1
	DGS	4	4	1
	DIRCOM	4	4	4
	DIRPAT	7	6	6
	DN	8	8	7
	DRH	20	23	24
	DRI	3	3	2
	Equipe présidentielle	1	1	
	DAJI	3	3	4
	DAJI/DDRV	1	1	
	DIRCOM/Serv.Com.	1	1	
	SPS	2	2	1
	SFC	1	1	
	Toutes directions	1	1	

Tableau 3 : Évolution du nombre de risques par structure depuis 2020 (cotation ≥ 36)

	Structure	2022	2021	2020
Nombre de risques cotés ≥ 36 par structure	Composantes et RH, SFC		1	
	Composantes et SFC		1	
	DGS		3	
	DIRPAT	3	1	
	DN		2	2
	DRH	2	2	7
	DAJI	1	1	3
	DAJI/DDRV	1	1	
	SPS		1	1
	Toutes structures	1	1	
	DDRV			1

Cartographie des risques ≥ 36 – Année 2022

Libellé	Pilote	Cotation 2021	Suivi 2022	Impact	Occurrence	Niveau de contrôle	Cotation 2022
Rupture de service / perte de compétences en cas d'absence (ou de départ) de personnel	DRH	48	**PPE enseignants élargi aux BIATSS, vision à 2 voire 3 ans, génération des Organigrammes Fonctionnels Nominatifs finance compta via les entretiens professionnels**	Fort 3/5	50 % (tout à fait possible) 4/5	Faible 4/5	48
Contentieux immobilier	**DIRPAT**		**Travail en cours DAPAC/DIRPAT sur la formalisation des procédures**	**Majeur 4/5**	**50 % (tout à fait possible) 4/5**	**Incertain et/ou suscite des inquiétudes 3/5**	**48**
Mauvaise anticipation des besoins et contraintes de réalisations de certains projets/réforme (anc : Lors d'une réponse à un appel à projet, non prise en compte des critères et contraintes de réalisations)	Toute direction déposant un projet	40	**DGS : outil de gestion de projet qui permettrait de réduire risque** **Recrutement DGSA pour coordination des grands projets**	Moyen 2/5	75 % (très probable) 5/5	Faible 4/5	40
Non respect des procédures et des compétences en matière juridique	DAJI	36	Continuer les travaux collaboratifs service juridique - cellule amélioration continue Formation des responsables	Fort 3/5	50 % (tout à fait possible) 4/5	Incertain et/ou suscite des inquiétudes 3/5	36
Manque de suivi des conventions et projets	DAJI DDRV	36	Finaliser le déploiement de Legal Suite Etre réaliste au moment du montage des projets Legal Suite peut-il aider le suivi des projets (alertes ?)	Fort 3/5	25 % (possible) 3/5	Faible 4/5	36
Développement des risques psychosociaux	DRH	36	**Déploiement de la feuille de route du chargé de mission santé bien-être** **Projet DSG "Cohésion"** **Recrutement d'un poste à 50% à la DRH SAT financé sur projet DSG**	Fort 3/5	50 % (tout à fait possible) 4/5	Incertain et/ou suscite des inquiétudes 3/5	36
Défaut de suivi d'avancement dans la construction des nouveaux bâtiments et grosses rénovations (anc. Risques de retards et malfaçons dans la construction des nouveaux bâtiments et grosses rénovations	DIRPAT	36	**Ne se mettre MOA que lorsque c'est nécessaire > Déléguer la MOA** **Recrutement DirAdjoint à la DIRPAT pour coordonner l'action des SEP** **Jacob : Responsable maintenance** **Réunion Patrimoine régulière avec présidence et direction**	Fort 3/5	50 % (tout à fait possible) 4/5	Incertain et/ou suscite des inquiétudes 3/5	36
Incapacité à investir suffisamment pour maintenir le parc immobilier	DIRPAT	24	**Recrutement DirAdjoint à la DIRPAT pour coordonner l'action des SEP** **Réunion Patrimoine régulière avec présidence et direction**	**Fort 3/5**	50 % (tout à fait possible) 4/5	Incertain et/ou suscite des inquiétudes 3/5	36

Légende :
En gras : ce qui a évolué en 2022